

Fiche d'observation
Déneigement - Chargement

IDENTIFICATION			
Arrondissement/service :		Date :	
Installation :		Heure :	
Adresse (si applicable) :			
Personnes observées :		Fonction :	
Gestionnaire :		Fonction :	
Complétée et remise par :		Date :	

ÉLÉMENTS À OBSERVER	CONFORMITÉ	
	OUI	NON
SECTION 1 : Préparation des travaux		
A. Tous les chauffeuses et chauffeurs ont un permis de conduire valide et la classe appropriée au véhicule utilisé (SAAQ).	☐	☐
B. Tous les chauffeuses ou chauffeurs et les opératrices et opérateurs possèdent le permis Ville approprié au type de véhicule lorsque requis (pour les employés des ex-Ville).	☐	☐
C. Tous les chauffeuses ou chauffeurs et les opératrices et opérateurs ont les qualifications appropriées au type de véhicule.	☐	☐
D. Chaque point du cahier de vérification avant départ (VAD) est complété, signé par la contremaîtresse ou le contremaître à chaque changement de chauffeuse ou chauffeur ou de l'opératrice ou l'opérateur du véhicule et ce, pour tous les véhicules.	☐	☐
E. Vérification et distribution des moyens de communication au personnel concerné.	☐	☐
F. Vérification du nombre total d'heures de conduite et des journées consécutives de travail (C-24.2, r.28).	☐	☐
G. Mesures de contrôle des contraintes thermiques (rotation du personnel, etc.) présentes.	☐	☐
SECTION 2 : Signalisation		
A. Présence d'un camion flèche. non applicable ☐	☐	☐
B. Signalisation routière et limites de vitesse observées, distances minimales sécuritaires respectées et maintenues avec les autres véhicules et lignes électriques.	☐	☐
C. Présence d'une surveillante ou d'un surveillant en avant de la souffleuse (et non dans la camionnette).	☐	☐
D. Rôle de la surveillante ou du surveillant et des signaux connus et respectés par tous.	☐	☐
E. Sauf, si la sécurité du public est compromise, une distance de 12 mètres (40 pieds) devrait être maintenue entre le la surveillante ou le surveillant et la souffleuse.	☐	☐
F. Surveillante ou surveillant fait face à la souffleuse.	☐	☐
G. Souffleuse ou camion arrête immédiatement lorsque :		
• Surveillante ou surveillant le demande;	☐	☐
• Surveillante ou surveillant sort du champ de vision de l'opératrice ou de l'opérateur de la souffleuse;	☐	☐
• Surveillante ou surveillant ou piétonne ou piéton franchit le périmètre de sécurité devant la souffleuse;	☐	☐
• Les signaux de la surveillante ou du surveillant ne sont pas clairs.	☐	☐
SECTION 3 : Véhicule/équipement/machine		
A. Marchepieds du véhicule bien nettoyés avant d'accéder à la cabine pour éviter les chutes.	☐	☐
B. La technique des 3 points d'appui est utilisée lors de l'embarquement et du débarquement.	☐	☐
C. Cabine propre et dégagée de tout objet pouvant nuire à la conduite du véhicule.	☐	☐
D. Ceinture de sécurité propre, bouclée et ajustée.	☐	☐
E. Propreté des vitres et miroirs, positionnement du siège et ajustement des rétroviseurs ont été vérifiés afin de s'assurer de la visibilité.	☐	☐
F. Véhicules circulant à une vitesse inférieure à 40 km/h munis d'un panneau avertisseur triangulaire (orange au pourtour rouge phosphorescent) à l'arrière du véhicule à une hauteur de 1 à 1,5 m du sol (C.S.R. article 274).	☐	☐
G. Gyrophare en fonction pendant toute la durée des opérations.	☐	☐
H. Lorsque le véhicule est arrêté, les accessoires sont abaissés au sol, le frein de sécurité est actionné et les portières sont verrouillées : • Le moteur est également arrêté pour éviter le ralenti moteur (encadrement administratif de la Ville).	☐	☐
I. L'aile de côté des véhicules doit être retenue par une chaîne de sécurité lorsqu'elle n'est pas utilisée.	☐	☐
J. Lorsque la tarière entre en contact avec un objet, le moteur est arrêté.	☐	☐

Fiche d'observation
Déneigement - Chargement

ÉLÉMENTS À OBSERVER	CONFORMITÉ	
	OUI	NON
K. Toutes les parties rotatives de la souffleuse sont immobilisées avant que quiconque s'en approche. La clé d'ignition est retirée du démarreur et une affiche est posée (mesure de cadenassage) ou un système interverrouillage est présent et fonctionnel avant de vérifier ou de réparer l'équipement.	☐	☐
L. Outils de travail en bon état (pelles, piques, garde-corps solides et en place, arrêts d'urgence fonctionnel, etc.).	☐	☐

SECTION 4 Autres mesures de prévention			
A. Trousse de premiers secours dans véhicule.		☐	☐
SECTION 5 : Formation/information			
• Sécurité sur les travaux de déneigement (incluant rappel neige) (obligatoire)	Oui ☐ Non ☐	• Information sur l'usage interne des communications sur les ondes radio (recommandée)	Oui ☐ Non ☐
• Contraintes thermiques (recommandée)	Oui ☐ Non ☐	• Formation pratique sur les véhicules et accessoires utilisés (recommandée)	Oui ☐ Non ☐
SECTION 6 : Équipements de protection individuelle requis (ÉPI)			
• Chaussures (bottes) de sécurité	Oui ☐ Non ☐	• Gants ou mitaines de couleur réfléchissante (recommandés pour surveillant)	Oui ☐ Non ☐
• Éclairage d'appoint (lampe de poche) (recommandé)	Oui ☐ Non ☐	• Bottes antidérapantes (recommandées pour surveillant)	Oui ☐ Non ☐
• Dossard ou vêtements avec bandes réfléchissantes (conforme à la norme CSA Z96 F-02)	Oui ☐ Non ☐	• Fanion ou panneaux réfléchissants en cas de pannes ou d'arrêts temporaires (recommandés pour surveillant)	Oui ☐ Non ☐
• Protecteur auditif lors d'utilisation d'appareils bruyants (ex. : souffleuse)	Oui ☐ Non ☐		

ANOMALIES NOTÉES	MESURES CORRECTIVES PRISES	ÉCHÉANCIER
Y a-t-il des améliorations requises?	Oui ☐ Non ☐	Si oui, écrire vos commentaires